

ESSONNE DANSE

RÉSEAU & FESTIVAL

01 85 53 95 58
Place Marcel Carné,
91240 Saint-Michel-sur-Orge



CHARTRE DU RÉSEAU & FESTIVAL ESSONNE DANSE

RÉSEAU PROFESSIONNEL POUR LA DANSE CONTEMPORAINE

Objet

Le Collectif Essonne Danse est une association loi 1901 fondée en 2000 par sept théâtres partenaires et fondateurs de l'évènement « Danses de printemps en Essonne ». Aujourd'hui, il rassemble dix-huit structures culturelles, sur dix-neuf villes à travers toute l'Essonne. À l'image de la multiplicité des lieux et des professionnels du spectacle vivant, le collectif est composé de théâtres labellisés, de collectivités, de structures culturelles territoriales, de lieux de danse et d'associations.

Dans un contexte de plus en plus contraint quant à la diffusion des formes chorégraphiques, ses adhérents travaillent à faire découvrir et à promouvoir la danse contemporaine dans toute sa pluralité.

Un spectacle de danse sur deux diffusés sur le territoire essonnien chaque saison est porté par notre collectif.

Cette charte permet de définir le cadre d'engagement des membres partenaires au sein du réseau Essonne Danse

Chaque professionnel représente une structure ou institution programmant ou souhaitant collaborer autour de la danse contemporaine.

Sa participation à la vie du réseau signifie que la structure ou l'institution qu'il représente partage les objectifs et valeurs défendus par Essonne Danse :

- Donner une visibilité plus forte à la danse contemporaine
- Soutenir et accompagner les artistes et la création chorégraphique (diffusion, coproduction et résidence)
- Représenter la danse contemporaine dans la pluralité des genres et des esthétiques
- Favoriser la circulation des publics sur le territoire essonnien
- Être un espace d'échanges et de rencontres entre professionnels
- Permettre une plus grande acuité dans le repérage artistique via le comité de programmation
- Permettre la diffusion de la danse contemporaine via un soutien financier et ainsi œuvrer au rééquilibrage territorial quant à sa diffusion, dans un principe de solidarité financière

ESSONNE DANSE

RÉSEAU & FESTIVAL

01 85 53 95 58
Place Marcel Carné,
91240 Saint-Michel-sur-Orge



- Favoriser la rencontre entre les artistes, les publics et les œuvres par le déploiement d'actions de médiation et de formation

En plus d'être un collectif d'échanges et de rencontres entre professionnels, le réseau s'articule autour de deux dispositifs principaux :

Le festival Essonne Danse

Temps fort annuel entre mars et mai, ce festival propose en moyenne vingt à trente spectacles, pour une quarantaine de levers de rideaux. Ce festival revendique une programmation riche et variée de compagnies repérées ou d'artistes émergents et des spectacles tout et jeune public. Le festival porte également des actions culturelles auprès des publics.

Le soutien aux compagnies de danse

Depuis sa création, le collectif accueille une compagnie en résidence sur plusieurs années, l'accompagne en coproduction et diffusion et définit avec elle un programme d'actions culturelles sur tout le territoire.

Pour mener à bien ses actions, le réseau organise une réunion tous les deux mois chez des membres et partenaires du réseau.

Les engagements des membres

Chaque professionnel intégrant le réseau s'engage par cette charte à :

- Être présent lors des réunions (seuil de présence minimum : 80 % présent, peut se faire représenter deux fois)
- La direction du lieu peut se faire représenter en réunion à titre occasionnel (délégation à un membre de son équipe) en dehors de l'Assemblée Générale et des temps de votes.
- Participer à la vie du réseau et contribuer à la réflexion sur l'évolution du projet
- Assurer une veille, un repérage artistique mis en commun avec le reste du réseau
- Être impliqué dans un projet commun au réseau : le niveau d'engagement sera variable en fonction des possibilités de chaque structure
- À communiquer sur l'activité d'Essonne Danse, via ses supports de communication (print et web), dans ses réseaux professionnels et auprès de ses publics
- Accompagner l'artiste en résidence en fonction des moyens des différentes structures

ESSONNE DANSE

RÉSEAU & FESTIVAL

01 85 53 95 58
Place Marcel Carné,
91240 Saint-Michel-sur-Orge



Annexe au fonctionnement général

Territoire Essonne

Statuts Membre (structure de diffusion pluridisciplinaire)

Modalité de prise de décision Vote qualifié au deux tiers

Critères Danse contemporaine et hybridations

Motif d'exclusion du réseau

Plus d'une année blanche non justifiée (arrêt de diffusion pour plus d'un an)

Le réseau se réserve le droit d'exclure un membre, en cas de non-respect des engagements ou comportement inapproprié (vote qualifié).

Tout autre motif, voté au sein du conseil d'administration

Communication

Intégration et mention

Engagement et force de proposition dans les projets (diffusion, EAC, médiation)

Gouvernance

Assemblée générale annuelle (juin-septembre)

Bureau élu en A.G. (Président.e, Vice-président.e, Secrétaire, Trésorier.e)

Rôle du bureau : Gère les affaires courantes Vote qualifié au deux tiers

Ligne artistique

Danse contemporaine avec une ouverture sur la transdisciplinarité et dans un souci de bonne complémentarité entre des grands formats et une attention à l'émergence ainsi que le jeune public. Cette ligne artistique est le fruit du travail établi par le comité artistique.

Comité artistique

6 personnes dont 2 membres du bureau (le/a président.e et vice président.e) et 4 membres renouvelables tous les 2 ans. Esthétique définie et validée par le comité artistique dans la perspective d'un équilibre au niveau des formes proposées et des lieux d'accueil (performances, in situ...)

Le comité se réserve le droit de validation des propositions ou esthétiques proposée (refus argumenté et contre-proposition).

Faire des propositions artistiques, valider la programmation, veille et repérage artistique.

ESSONNE DANSE

RÉSEAU & FESTIVAL

01 85 53 95 58
Place Marcel Carné,
91240 Saint-Michel-sur-Orge



Nouveaux arrivants

Parrainage par un autre membre. Le parrain/marraine présentera la candidature argumentée de la structure, cela fera ensuite l'objet d'un débat puis soumis au vote qualifié au deux tiers du conseil d'administration.

Adhésion double (obligatoire)

Représentant : 10 €

Structure : 100 € à 200 €

200 € structures au budget artistique dépassant 150 000 € annuel

Le réseau s'engage à

Accompagner les propositions artistiques par un soutien au financement en fonction de la typologie des lieux (limité par un plafond défini par le conseil d'administration)

L'accompagnement sur les projets d'EAC et de médiation

Coordination générale du projet

Mise à disposition la communication par des supports print et web